

Mesdames et messieurs les élu e s

Les réorganisations que vous nous soumettez dans le cadre de la mise en place de la métropolisation est d'une ampleur jusque là inégalée.

Cette réforme territoriale appelée loi MAPTAM est d'autant plus inquiétante qu'elle est couplée à un plan économique dit « pacte de responsabilité » qui préconise une économie substantiel de 50 milliards dont 11 milliards dans la fonction public. C'est la première fois qu'un gouvernement associe plan économique et réforme.

Face à un tel chamboulement, la CGT souhaite vous alerter, vous, élus, sur plusieurs points :

- La nécessité d'engager un véritable débat démocratique sur le devenir de la Métropole :
- La notion de services communs y est développée comme le principe futur de l'administration territoriale. Quelle sera la place des élus dans l'élaboration de ces services communs ? Quelles garanties pour les agents sur les participations employeurs dans ces services communs ? Quels seront les moyens mobilisés pour rendre un service public de qualité, au plus près des citoyens et pour répondre aux nouveaux besoins ?

La CGT, pour sa part, dénonce la métropolisation telle qu'elle est construite :

Sous couvert de cohérence territoriale, il s'agit d'un exercice comptable dont l'objet principal est la rationalisation des moyens humains et la réduction de la dépense publique. Elle est sous-tendue par la mise en concurrence des territoires et des salariés et attaque de front les principes de solidarité que nous défendons.

- La précipitation dans l'élaboration de cette nouvelle armature nous laisse perplexes : quel temps a-t-il été donné ou laissé aux nouveaux élus pour comprendre la structure, en analyser les atouts et les faiblesses et pour s'approprier ces propositions de restructuration ?
- Au delà des élus, cette réorganisation majeure s'engage sans qu'un diagnostic partagé n'ait été présenté aux représentants du personnel, aux encadrants, aux agents, qui auraient pu pourtant ainsi participer à améliorer une structure dont ils connaissent aussi les aspects positifs et négatifs..
- l'ampleur des changements à venir impose de mettre en place de réels moyens pour accompagner les changements collectifs et individuels qui en découleront. La DRH, principal acteur de ces dispositifs, doit être conforté durablement pour y faire face
- Il y a donc urgence à renforcer la DRH avec des moyens humains conséquents et d'ouvrir un espace de discussion et de négociation entre élu(e)s/employeurs et représentants du personnel pour les fiches d'impact, fiche de poste, organisation, structuration et rémunération.
- Pour la CGT le maintien de la péréquation et de la solidarité territoriale n'est pas négociable elles s'inscrivent pleinement dans l'essence même du service public à la française. Y déroger c'est remettre en cause 200 ans(?) d'évolution du service public au service des citoyens et pour cette raison nous ne vous laisserons pas faire.